



Compte rendu réunion informelle avec la DDFIP 71 du 5 février 2019

Le choix est fait (afin de rendre votre lecture plus rapide...) de reprendre de manière condensée les propos de la directrice départementale des finances publiques. Ainsi, nous ne retranscrivons pas les interventions – nombreuses- des représentants des personnels qui ont suscité le débat.

Le 21 janvier 2019, les organisations syndicales départementales CGT-Solidaires-FO-CFDT demandaient la convocation en urgence d'un Comité Technique Local pour obtenir des informations sur les points suivants :

- 1- L'organisation du réseau à l'horizon 2022 (orientations et propositions envisagées en Saône et Loire) ;
- 2- Modalités du soutien inter-trésoreries et du soutien entre centres de contact et SIP départementaux ;
- 3- Point prélèvement à la source ;
- 4- Démarchage des collectivités territoriales pour agences comptables ;
- 5- Point d'étape sur les travaux immobiliers en cours liés à l'ASR sur les sites de Chalon et Mâcon

Le 22 janvier 2019, Mme Simon nous répond qu'elle ne voit pas la nécessité de convoquer un CTL car elle considère « qu'aucun des points (...) n'a un caractère d'urgence », mais nous a proposé de nous recevoir le 5 février 2019. Pourtant, les OS avaient été informées du calendrier du projet « *Bâtir un nouveau réseau* ». La phase interne de préparation étant programmée du 2 janvier au 15 février 2019, il y avait donc, selon nous, urgence à interroger la direction sur ses réflexions.

La réunion s'est tenue en présence de toutes les organisations syndicales représentatives et de Mme Simon, MM Chaintreuil et Lanzini.

Dès le départ, Mme Simon donne le ton des échanges sur « la géographie revisitée » ou la « déconcentration de proximité » en indiquant qu' « au jour d'aujourd'hui, [elle n'a] rien à présenter hormis les grandes lignes ». Elle n'en dira rien aujourd'hui, et lorsque ce sera le moment, elle présentera les réorganisations en Comité Technique Local !

Elle entame ensuite une explication sur ses concepts. Émanant d'une décision prise au niveau national, l'idée est de sortir les services des grandes agglomérations pour les réinstaller dans d'autres territoires, un peu à l'image de ce qui s'est fait avec les implantations des CSB. Au niveau départemental, la même démarche de déconcentration sera appliquée, avec l'introduction d'une démarche de front office / back office. Il s'agira de resserrer les services mais en respectant la notion de territoire. Ainsi des services feraient du « *back office* » c-à-d des activités de masse et d'autres seraient en « *front office* » au plus près des usagers avec une augmentation des points de contacts (maisons de services au public par exemple). D'habitude c'est l'utilisateur qui vient à nous, là nous irons à l'utilisateur, de façon ponctuelle.

Aujourd'hui, la directrice en est au stade de la réflexion, il n'y a rien d'abouti. L'échéance est fixée à 2022 voire au-delà selon une démarche pluriannuelle. Le projet suivra le même cheminement que les propositions de l'ASR. Tous les services seront concernés mais la directrice nous précise qu'il n'y aura pas qu'un seul SIE ou un seul SIP ou une seule trésorerie dans le département. Elle ne souhaite pas s'avancer sur ses propositions, et reviendra vers les OS quand elle y sera autorisée.

Seule certitude, à l'horizon 2021, il n'y aura plus qu'un seul SPF dans le département.

Selon elle, il ne devrait plus y avoir de SIP-SIE... Il y aura aussi des créations de trésoreries hospitalières : elle indique qu'elle a été bien inspirée de le faire dans le département avant d'y être obligée.

Elle affirme ne pas avoir d'indications sur la volumétrie des emplois supprimés dans les années à venir mais elle sera beaucoup plus importante. Chaque département sera impacté différemment. Il faudra garder des services avec suffisamment de monde, tenir compte de la ruralité, des territoires.

Elle indique qu'elle n'a pas plus d'informations à donner que la note « confidentielle » qui a fuité et qui a été diffusée par les OS...

A notre insistance pour connaître les orientations retenues au niveau local, elle répond qu'elle ne communiquera pas ses réflexions et ses orientations pour ne pas aboutir au même résultat qu'elle a connu lorsque la DDFIP 71 a proposé la création de deux SPF-E et qu'au final un seul a été retenu par la DG.

Sur la question des maisons de services au public, elle indique que ce sont nos points de contacts, que ce sont de bons relais et qu'elles se développent avec les communautés de communes.

Elle réfléchit à une réorganisation adaptée au département et reviendra vers les OS quand elle pourra le faire. Elle indique qu'elle a peu de marges de manœuvre car c'est un schéma imposé.

Les OS, tout au long de cette réunion, sont revenues :

- sur le fait, qu'une nouvelle fois, l'opacité était le mode de gestion choisi par la DG alors que se trouvent devant nous des changements sans précédents.
- sur la nécessité de jouer la transparence car les agents allaient être concernés par cette réorganisation du réseau.
- Sur un certain nombre de questions techniques : l'articulation front office / back office et la responsabilité des comptables ; la responsabilité pécuniaire des comptables ; la concentration des services et l'amélioration des « performances » ;
- Sur le fait que la concentration des structures n'est pas synonyme de plus d'efficacité et de meilleur service rendu compte tenu notamment des outils informatiques ;
- Etc

Fin de la réunion à 16h20.